Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse Herausgeber: La Croix-Rouge suisse

Band: 63 (1954)

Heft: 1

Artikel: À propos de dopage

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-682826

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

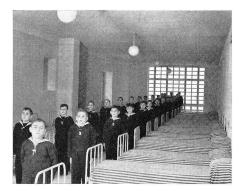
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Un dortoir de Mondello et les petits marins en herbe prêts pour l'appel.

dans une organisation aux effectifs si nombreux, de tomber dans quelque «caporalisme» que ce

Les enfants suivent au Collège les écoles primaires, puis secondaires, et enfin l'école professionnelle et navale. Un des problèmes qui a le plus préoccupé les initiateurs du collège a été celui de donner en effet aux orphelins recueillis un métier qui assure leur vie.

Un pavillon est réservé aux aînés, il a été construit spécialement grâce au concours de l'«Italian Labor Council» des Etats-Unis. Ce bâtiment abrite les ateliers de production, organisés sur une base tout à fait industrielle. Les élèves-apprentis y travaillent dès l'âge de quinze ans. Les meubles et autres objets qui sont fabriqués par leurs soins servent non seulement à l'usage interne du collège mais sont vendus à des particuliers. Les garçons participent ainsi aux frais de l'institution.

L'équipe des travailleurs jouit d'un grand prestige. Elle dispose d'une salle d'études particulière, d'une salle de récréation, et son programme fait alterner les heures de travail aux ateliers avec celles d'étude et de dessin. Ces adolescents jouissent également d'une liberté plus grande et ont des responsabilités propres à leur permettre d'affirmer et de développer leur personnalité, — ils voient librement leurs maîtres et le directeur, partagent avec eux leurs récréations, sont chargés de recevoir les hôtes et de leur faire les honneurs de la maison.

Une des autres particularités du Collège Roosevelt — qui porte le titre d'Institut des arts et métiers - c'est de préparer ses jeunes hôtes à entrer dans la marine marchande ou la marine de pêche italiennes et de leur permettre d'accéder aux grades inférieurs qui faciliteront leur carrière dans ces professions. Il travaille dans ce domaine en collaboration avec l'Association italienne pour l'éducation navale. La discipline du Collège est ferme, mais toujours compréhensive

et humaine et entend avant tout préparer de futurs hommes au caractère loval et bien trempé. Cette belle œuvre de solidarité due à de simples travailleurs méritait d'être présentée.

CROIX-ROUGE INTERNATIONALE

A la suite du rapport présenté par le Groupe d'Etude des Secours, le Comité exécutif a décidé également à l'unanimité de charger le Secrétariat de la Ligue d'étendre et de développer les services qu'il rend aux Sociétés nationales dans le domaine des secours d'urgence en cas de désastre, et d'entrer en négociations avec les autorités nationales et internationales compétentes afin d'obtenir d'elles qu'elles reconnaissent officiellement la Croix-Rouge comme étant l'organisation la plus qualifiée en cas de désastres naturels.

Le Conseil des gouverneurs de la Ligue tiendra sa 23e session en mai 1954 à Oslo.

Les excitants dangereux

LAWECKAMINE

par le Dr H. LEHMANN

qui se rattachent ainsi au groupe des amphéta- la sensation de fatigue. Tout le monde ne réagit mines sont des produits synthétiques, apparentés à l'éphédrine et à l'adrénaline.

assura un grand succès à ses deux principaux provoquèrent et l'usage inconsidéré que le public représentants, la benzédrine et la pervitine. On les vendit sous le nom de «dragées-vacances». «pilules Pep», etc., et, pendant la guerre, sous celui de «dragées Stuka».

Utiles sur prescription médicale et dans certains

Ces produits procurent une euphorie bienfaisante, ils calment le système nerveux, favo-

Les produits contenant de la weckamine et risent l'effort physique et intellectuel, annihilent pas de la même façon à leur égard, comme il en va d'ailleurs pour tous les produits procurant Entre 1935 et 1940, une propagande intense l'euphorie. Les réactions souvent fâcheuses qu'ils ne tarda pas d'en faire contraignirent les autorités à ne les délivrer que sous ordonnance médicale. Et cette ordonnance doit être renouvelée chaque fois.

> Le médecin les prescrit dans les cas d'hypotonie, de lassitude et, en combinaison avec l'antihistaminica, contre le rhume des foins ou diverses affections de cette nature. En psychiatrie, on les utilise dans les cas de refoulement et de barrage de tout genre; dans les cas de narcolepsie, de dépression, de neurasthénie, de morphinomanie ou d'alcoolisme. On les prescrit en combinaison avec la scopolamine et l'atropine dans les cas de parkinsonisme. Associée à la caféine, la weckamine donne en général un étonnant coup de fouet.

> Le sulfate d'amphétamine, lui, est recommandé comme excitant: il favorise le réveil après une narcose ou une intoxication provoquée par une trop forte dose de somnifères. Ce sulfate agit en outre favorablement sur l'énurésie nocturne des enfants et des adultes. On a constaté aussi que la weckamine, notamment l'amphétamine diminuait l'appétit. Ce produit exerce en effet une action inhibitrice sur la musculature lisse de l'appareil digestif; il a aussi, croit-on, un effet diurétique permettant de remédier à la rétention d'urine constatée fréquemment chez les sous-alimentés.

> La weckamine était essentiellement utilisée comme stimulant, quand la vente des produits qui en contenaient était libre. On a constaté que si les personnes en bonne santé, ou même fatiguées, pouvaient fournir de gros efforts après l'absorption de weckamine, c'est que cette substance supprimait tout sentiment de fatigue, ne laissant persister qu'une certaine lassitude. «L'affaiblissement de la puissance intellectuelle, provoqué par la lassitude ou la fatigue physique, disparaît complètement ou du moins en partie, si bien que l'effet de ces produits est plus prononcé chez les personnes fatiguées que chez les personnes en bonne santé.» (Mæller: Rauschgifte und Genussmittel, Bâle, 1951, p. 304.)

...ces «produits magiques» restent des excitants et des «drogues» vite pernicieuses

Autrefois on distribuait aux soldats de l'alcool et du tabac pour apaiser la sensation de

Le sport et la santé

A PROPOSDE DOPAGE

Un nouvel et tragique accident a attiré une fois de plus l'attention sur les dangers que présente un sport commercialisé et où le souci de la compétition à tout prix l'emporte sur toute autre préoccupation. La mort récente d'un boxeur marseillais prend une signification particulièrement grave quand on lit dans les comptes rendus du combat qui devait se terminer si tragiquement que le jeune sportif paraissait hagard et comme choqué dès son entrée sur le ring, quand l'on apprend ensuite qu'un médecin avait demandé le renvoi de la rencontre, et que l'autopsie fait découvrir enfin que la paroi crânienne du jeune pugiliste était «anormalement mince et peu résistante». Qu'il y ait eu ou non «dopage» de la victime avant le combat, il apparaît monstrueux qu'une rencontre ait pu avoir lieu dans de telles conditions et tout autant que ce jeune homme ait jamais été autorisé à monter sur un ring étant donné la grave malformation congénitale qu'un examen approfondi eût, j'imagine, permis de soupçonner. Cela apparaît d'autant plus significatif de la mentalité qui l'emporte dans certains milieux prétendus sportifs si l'on sait que ce boxeur est sauf erreur le troisième en peu d'années qui succombe à la suite d'un combat et dans des conditions quasi semblables. Les chroniqueurs sportifs, et il sied de les en féliciter, se sont élevés unanimement ou presque contre de telles pratiques et ont dénoncé le scandale de ce sport de boucherie. Mais la publicité extravagante que l'on fait autour de certains combats de championnat et de leurs protagonistes, les bourses invraisemblables qui sont mises à la disposition des «challengers», les épithètes délirantes et grotesques dont on couronne les vainqueurs, et les recettes qu'encaissent les organisateurs et les «managers» ne sont-ils pas, eux aussi, à la source du mal?

Il faut louer le président de l'Union cycliste suisse, M. Castellino, d'avoir mis en garde, lors de l'Assemblée générale tenue à Genève le 6 décembre, les sociétés cyclistes de son obédience contre les dangers du «dopage» et d'avoir demandé que l'on proscrive fermement un tel mode de faire. Mais je regrette que les chroniqueurs sportifs de la presse quotidienne n'aient pas paru accorder d'importance à cette mise en garde et n'aient pas jugé utile d'y insister dans leurs comptes rendus. L'un d'eux même parut en contester et l'opportunité et l'intérêt, allant à dire que c'était à dénoncer le danger que l'on risquait de l'étendre, en donnant aux coureurs cuclistes l'idée de prendre telle ou telle droque. Je ne crois pas, hélas, qu'il y ait beaucoup de cyclistes, chez les coureurs, pour ignorer encore l'existence de ces «dopants» et leurs noms, et je suis persuadé au contraire que même et surtout ceux-là ont besoin d'être mis en garde contre de tels usages. Car ils sont à la merci d'un «camarade», d'un «supporter» voire d'un «entraîneur» mal inspiré et qui leur glissera avant une course quelque pastille ou l'autre en l'assurant que «cela lui fera du bien». Et c'est pourquoi nous n'hésitons pas à reproduire ci-contre l'excellent article paru dans la Revue suisse des infirmières et qui mentionne expressément les plus connues et les plus périlleuses

Et puis, il faut le dire, tant qu'un règlement impitoyable, et appliqué impitoyablement, ne viendra pas prévenir et interdire le «dopage» au moyen de telles drogues dans les courses tant d'amateurs que de professionnels et sur le plan national comme sur celui international, nous pensons qu'il y a là un mal qu'il faut combattre à tout prix, et contre lequel il faut alerter sans répit l'opinion publique. Dans l'intérêt même du sport et des sportifs. m. -m. t.